

Délibération n° 2021-332

OBJET : RECONFIGURATION DE LA GARE ROUTIÈRE MASSY-ATLANTIS : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT REA2

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	61
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 24 novembre 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 18 novembre 2021, s'est réuni à 21h05, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis

Délibération n° 2021-332

Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Madame Hélène BACH	Commune de Massy
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson

Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Irène BESOMBES	a donné pouvoir à	Monsieur Jean-François VIGIER
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Alain FAUBEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Catherine LANSIART	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Olivier THOMAS	a donné pouvoir à	Madame Catherine DELAITRE
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Vincent DELAHAYE
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Madame Delphine PERSON
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Florian GALLANT
Monsieur Stéphane BAZILE	représenté par	Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante

DELEGUES ABSENTS

Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau

Secrétaire de séance : Delphine PERSON

Délibération n° 2021-332

OBJET : RECONFIGURATION DE LA GARE ROUTIÈRE MASSY-ATLANTIS : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT REA2

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des transports ;

VU le Code de l'environnement ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la région d'Île-de-France ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU l'article 3 de la délibération n° CR 09-15 du 12 février 2015 adoptant le projet de Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;

VU la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015, révisé par avenant portant notamment sur le volet mobilité multimodale approuvé par délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CR 123-16 du 15 décembre 2016 ;

VU la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation de son Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU le traité de concession, et ses avenants, concédant l'aménagement et l'équipement de la ZAC CARNOT - GARE TGV à la SEM Paris Sud Aménagement, conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 février 1995 (réitération des délibérations du Conseil municipal du 6 septembre 1989 et du 25 juin 1992), selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L.300-4 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Délibération n° 2021-332

VU la délibération n°2018-150 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 autorisant le Président à signer la convention pour la réalisation et le financement de l'extension de la gare routière Massy-Atlantis avec la commune de Massy et Paris Sud Aménagement ;

VU la convention tripartite en date du 12/07/2018, entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la commune de Massy et la SEM Paris Sud Aménagement, définissant les modalités urbaines, techniques, juridiques et financières adaptées à la réalisation dans les meilleurs délais de ce projet de mise à niveau de la gare routière Massy-Atlantis ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est compétente en matière d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, notamment en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire des gares routières de Massy ;

CONSIDERANT que la modernisation de la gare routière de Massy-Atlantis est une priorité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pour contribuer à améliorer les conditions de desserte en transport en commun du territoire et la sécurité des usagers du pôle d'échange multimodal de Massy, en concertation avec Île-de-France Mobilités et les transporteurs présents ;

CONSIDERANT la possibilité offerte par l'application de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme de mettre à la charge d'une ZAC une partie d'un équipement public et de transférer sa maîtrise d'ouvrage à l'aménageur ;

CONSIDERANT les termes de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme qui stipule que, lorsque le programme des équipements publics de la ZAC comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

CONSIDERANT l'évolution des coûts du projet à la hausse lors des années 2020 et 2021 et la nécessité de redéfinir un plan de cofinancement dont les modalités sont précisés dans le présent avenant ;

CONSIDERANT les conventions de cofinancement REA1 C2019-266 et REA2 C2021-105 signées par l'ensemble des parties et notifiées respectivement les 16 juillet 2020 et 06 mai 2021 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°8 « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » en date du 17 novembre 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le présent avenant à la convention de financement REA2 pour la reconfiguration de la gare-routière Massy-Atlantis avec l'Etat, la Région Île-de-France, la SEM Paris-Sud Aménagement et Île-de-France Mobilités ;
2. AUTORISE le Président à signer cet avenant et les potentiels avenants qui en découlent ;

Délibération n° 2021-332

3. AUTORISE le Président à entreprendre toute action en découlant.

Fait et délibéré le mercredi 24 novembre 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , Mme Délila M'HENNI , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 2021/11/24 - 1mc 137273 - DE
Date AR Préfecture : 29/11/2021

- Affichée / Publiée le : 29/11/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à

Délibération n° 2021-332

partir du site www.telerecours.fr